

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 7 FEVRIER 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 17 FEVRIER 2025 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 – GRANCHAMP Brigitte	15 – GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 – PAVILLET Yves	9 -	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24-
4 – BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26-
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Yannick MUNIER (pouvoir à David FAUCONET), Lucie TEIXERA (pouvoir à Thierry CORTADE), Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 17-02-2025/10

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE D'AMENAGEMENT DU PARC DE MARTHOT

VU la délibération du 28 septembre 2020, le Conseil municipal a limité la délégation du Maire en matière de marchés aux marchés de travaux inférieurs à 500 000euros HT ;

VU la consultation lancée le 20 décembre 2024 pour l'aménagement du parc de Marthot, sur le fondement des articles L. 2123-1 et R.2123-2,1° du Code de la commande publique ;

VU les offres reçues le 31 janvier 2025 ;

VU le rapport d'analyse des offres présenté à la commission d'appel d'offre par le Maître d'œuvre ATELIER FONTAINE le 17 février 2025 ;

17-02-2025/10 - autorisation donnée au maire pour signer le marché d'aménagement du parc de Marthot

CONSIDERANT que l'offre du groupement GONTHIER ESPACES VERTS / SOLS SAVOIE / NGE ROUTES, dont le montant s'élève à 1 100 439.75 euros HT (dont 163 350 euros HT concernant la PSE1 concernant l'éclairage public solaire), est la mieux disante.

VU la décision de la commission d'appel d'offres souhaitant attribuée le marché au groupement GONTHIER ESPACES VERTS / SOLS SAVOIE / NGE ROUTES

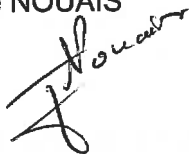
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché d'aménagement du parc de Marthot avec le groupement GONTHIER ESPACES VERTS / SOLS SAVOIE / NGE ROUTES pour un montant de 1 100 439.75 euros HT.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS